

**COMPTE-RENDU**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 26 septembre 2014**

L'An Deux Mille Quatorze, le vingt-six septembre, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric PICARD, Maire.

*Etaient présents* : Mrs - PICARD Eric - PLAGNARD Pierre – VERDU Jean-Michel – GIRBAL Roland - DUME Jean -BOUCHENTOUF Abderrahim - MOREIRA Antony - CONQUET Denis – POATY Rodrigue - AYRAL Robert – RUFFAT Jean-Noël - DELPERIE David

Mmes - BUSSETTI Claudine – LACAN Sylvie – BRIEU Yolande – DRUON Francine - SUDRES Roselyne – FOURNIER Evelyne – DUARTE Noémie – BEZAYRIE Mathilde - HOIRET Isabelle – AUSSEIL Josiane – PINTOR Vanessa - VERNEREY Christine

*Ont donné procuration* : Mme VALETTE Lucie procuration Mr PLAGNARD Pierre

*Absents* : Mme KRAUSS Catherine – Mr DEBLADIS Nicolas

*Secrétaire de séance* : Mme BUSSETTI Claudine

\*\*\*\*\*

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers.

Il fait part à l'Assemblée des procurations.

\*\*\*\*\*

**Compte-rendu « Commission 7 » 09 septembre 2014.**

**Aucune observation sur ces rapports.**

\*\*\*\*\*

**Elaboration de deux budgets annexes : Fonds de Développement Economique et Pépinière d'entreprises**

- **Approbation du Budget primitif 2014 : Annexe Fonds de Développement Economique de la Ville d'Espalion**  
Délibération N°140926-01

Adoption du Budget Primitif 2014 du Fonds de Développement Economique de la Ville d'Espalion à l'unanimité des membres présents.

- **Approbation du Budget Primitif 2014 : Pépinière d'Entreprises d'Espalion**  
Délibération N°140926-02

Adoption du Budget Primitif 2014 de la Pépinière d'Entreprises d'Espalion à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

**Décision Modificative N°1 Budget Annexe Maison des Services**

Délibération N°140926-03

Cette décision prend en compte la partie non amortie dans le cadre du refinancement du prêt de la Maison des Services. 30 000€ reversés à la section de fonctionnement.

Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

## **Décision Modificative N°2 Budget Gîte**

### Délibération N°140926-04

Cette décision prend en compte une partie de la consommation d'électricité du gîte suite aux relevés réels effectués. Montant due à ERDF : 5 600€.

Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

## **Décision Modificative N°2 Budget Ville d'Espalion**

### Délibération N°140926-05

Cette décision porte rectification du prévisionnel en tenant compte des dépenses et des recettes réelles (notamment les dotations et la fiscalité).

Montant au total des 2 sections = - 6640

Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

## **Refinancement Prêt Maison des Services**

### Délibération n°140926-06

Le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de la réalisation de la Maison des Services, un prêt de 1 400 000 € avait été réalisé.

<b>1 – Condition au 01/11/2014 :</b>	CRD au 01/11/14	1 320 857.62 €
	IRA au 01/11/14	75 509.02 €
		-----
	Total à rembourser	1 396 366.64 €
	(Arrondi à	1 396 000.00 €)

<b>1 – Condition initiales :</b>	Capital initial	1 400 000.00 €
	Taux	4.90 %
	Echéance annuelle	109 946.64 €
		-----
	Intérêt à échoir	676 506.34 €
	(du 01/11/2014 au 31/12/2032)	

### **3 – Proposition de refinancement :**

Nouveau CRD	1 396 000.00 €
Durée	12 Ans
Taux	2.10 %
Echéance annuelle	131 908.88 €
Intérêt à échoir	186 917.84
(du 01/11/2014 au 31/12/2026)	
Economie / Intérêts	414 446.09 €
+ Frais de Refinancement	2 094.00 €

La proposition de refinancement du prêt de la Maison des Services pour un montant de 1 396 000€ est acceptée à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

## **Subventions 2014**

### Délibération n°140926-07

Suite à la commission finances du 09 septembre 2014, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- à l'unanimité des membres présents l'attribution des subventions 2014 suivantes :
  - Association du Vieux Palais :  
4 200 € pour l'organisation de 3 concerts (soldeannée musicale 2013/2014)
  - Association du Musée du Scaphandre :  
1 500 € pour la participation au Festival Mondial del'Image sous-marine (oct 2014 à Marseille)
  
- à la majorité (24 pour, 1 contre), l'attribution d'une subvention à Mr Vayssade Florent pour sa participation au prochain Paris-Dakar : 1 000 €

\*\*\*\*\*

## **Pépinière d'entreprises – Mise à disposition de locaux**

### Délibération n°140926-08

Le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé la création d'une pépinière d'entreprises.

Dans ce concept, il est prévu la mise à disposition de locaux et de services d'entreprises.

Il propose donc de fixer le prix du loyer qui sera demandé aux futurs occupants, soit 9,50 € le m<sup>2</sup>. Ce prix comprend la mise à disposition d'un bureau et intègre les services associés, conseil, secrétariat, charges, électricité, téléphone, chauffage. (Les frais de copieurs sont en plus).

Pour l'école de mode le prix de location est de 4,50 € le mètre carré.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité des membres présents le prix des loyers ci-dessus proposés.

Mr le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette opération.

\*\*\*\*\*

## **Appel à manifestation d'intérêt : Etude centre-bourg – Plan de financement**

### Délibération n°140926-09

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 08 septembre 2014, le Conseil Municipal a validé la candidature de la Ville d'Espalion pour un projet d'appel à manifestation d'intérêts national pour la revitalisation du Centre Bourg.

Il indique à l'Assemblée que ce dossier a été déposé dans le délai réglementaire du 12 septembre 2014.

Le Maire présente à l'Assemblée le plan de financement figurant sur ce dossier.

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité des membres présents le plan de financement proposé dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « centres-bourgs » de la façon suivante :

Les besoins en ingénierie

	Montant des dépenses en €
Montant estimé pour des postes en interne :	50 000€ / an
Montant estimé pour des études :	Etude patrimoniale du cœur historique d'Espalion : <b>30 000 €</b>  Etude-diagnostic de l'habitat vacant et dégradé : <b>60 000 €</b>
Montant estimé pour la concertation avec la population :	Etude participative pour la revitalisation du centre-bourg d'Espalion : <b>60 000 €</b>
Montant estimé pour la communication :	Inclus dans budget études
<b>TOTAL</b>	<b>300 000 € sur 3 ans</b> <b>450 000 € sur 6 ans</b>

Le montant estimatif des coûts d'investissement

	Montant en € HT
Habitat	
Logements recyclés / restructurés par acquisition publique	<b>1400 000 €</b> (dont logements sociaux)
Logements réhabilités (par privé)	
Logement social	
<b>Aménagement de proximité</b>	
<b>Equipements publics de proximité</b>	Espace multisports ( <b>4 400 000 €</b> ) Médiathèque ( <b>3 300 000€</b> )
<b>Action sur les activités commerciales</b>	FISAC : <b>878 600 €</b> Pépinière d'entreprises ( <b>30 000€ / an</b> pendant 6 ans) Fonds de développement économique ( <b>100 000€ / an</b> )
<b>Accompagnement social</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>10 758 000 € (sur 6 ans)</b>

- Sollicite dès que l'avancement du projet le permettra :
  - la mobilisation des crédits publics sur le parc social,
  - La mobilisation des crédits publics envisagés pour les investissements.

\*\*\*\*\*

**Vente de terrain au Parc Les Glèbes**

Délibération n°140926-10

Le Maire fait part à l'Assemblée d'une demande d'acquisition de terrain au Parc d'Activités Les Glèbes.

L'entreprise de maçonnerie DOS SANTOS Frères, se porte acquéreur d'un terrain d'une superficie de 2 500m<sup>2</sup> au prix de 19 € HT le mètre carré.

Approbation de cette cession de terrain à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

## **Vente de terrain au Parc d'activités de Peyrolebade**

Délibération n°140926-11

Le Maire fait part à l'Assemblée d'une demande d'acquisition de terrain au Parc d'Activités de Peyrolebade.

L'entreprise EGTP se porte acquéreur d'une partie l'Ilot D, parcelle F 382, d'une contenance de 13 394m<sup>2</sup>, au prix de 10 € HT le mètre carré.

Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette vente, en actant ce nouveau prix de vente du terrain fixé à 10 € HT le mètre carré.

Le Conseil Municipal, décide à la majorité (24 pour, 1 contre) :

- fixe le prix de vente du terrain au Parc d'activités de Peyrolebade à 10€ H.T. le mètre carré (le dernier prix connu était de 11 € HT le mètre carré),
- Accepte de céder à la SCI Bouysse 3, dont le siège social est à la ZA de la Bouysse 12500 ESPALION, la parcelle F 382 formant initialement l'Ilot D de 13 394 m<sup>2</sup> au prix de 10 € HT le mètre carré. De cette surface il sera déduit un terrain de 294 m<sup>2</sup>, ceci afin de permettre un passage entre la voie des deux Parc d'activités et le Chemin rural les longeant. La partie à céder à l'entreprise EGTP est donc de 13100 m<sup>2</sup>.
- Prend note qu'une modification du Permis d'Aménager du parc de Peyrolebade devra être réalisée pour prendre en considération cette donnée.
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

\*\*\*\*\*

## **Achat de terrain à Perse parcelles AK 165 et partie de l'AK 166**

Délibération n°140926-12

Le Maire indique à l'Assemblée qu'il serait nécessaire de procéder à l'acquisition de différentes parcelles à Perse (contre le cimetière neuf et le pôle enfance).

Il propose l'acquisition :

- de la parcelle AK 165 appartenant à Mme CARRIE Raymonde, d'une superficie de 10 a 96 ca,
- d'une partie de la parcelle AK 166 de 1 575 m<sup>2</sup> appartenant à l'indivision LOURENCO - (LOURENCO Manuel – LOURENCO Philippe – REMY Marie-Alice).

Le prix de ces acquisitions est fixé à 15,40 € le mètre carré, avec accord des propriétaires. (estimation des Domaines n°2014 096 V0365 ci-jointe).

Monsieur le Maire précise que dans ce secteur, il est nécessaire de procéder à la régularisation du chemin d'accès (entre les parcelles AK 164-165- ex 166 - ex 218). Monsieur BOIS, géomètre, est chargé de procéder à cette régularisation.

Le Conseil Municipal, approuve à la majorité (20 pour, 5 contre), ces propositions d'acquisitions, et autorise le Maire à signer tout document relatif à ces acquisitions.

\*\*\*\*\*

**Hommage aux bâtisseurs anonymes sur les chemins de Saint Jacques de Compostelle**

**Maîtrise d'ouvrage pour la restauration et la mise en valeur de la fontaine attenante à la statue**

Délibération n°140926-13

Le Maire rappelle que l'Association des bâtisseurs sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle, a proposé la réalisation d'une statue commandée par elle aux ateliers de taille de pierre « Vermorel » en hommage aux bâtisseurs anonymes sur le chemin de St Jacques de Compostelle.

La pose de cette statue est prévue pour mai 2015 sur le site du Foirail face au Pont Vieux, au Palais Renaissance et à la statue du scaphandre.

Le Maire demande à l'Assemblée de prendre acte de ce programme et propose de confier la maîtrise d'ouvrage à la « Fondation du Patrimoine » pour la restauration et la mise en valeur de la fontaine attenante à la statue dans le cadre du projet « rendre hommage aux bâtisseurs ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- prend acte de ce programme,
- confie à la « Fondation du Patrimoine » la Maîtrise d'ouvrage pour la restauration et la mise en valeur de la fontaine attenante à la statue dans le cadre du projet « rendre hommage aux bâtisseurs ».

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 20h30.

Le Maire, Eric PICARD